



POUR UNE POLITIQUE REGIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR ET AVEC LA SOCIETE

Vers les Assises du tiers secteur de la recherche

Fin 2020 (*dates de juillet reportées*) se tiendront à Rennes les Assises du tiers secteur de la recherche. Leur préparation, co-pilotée par des acteurs du tiers secteur de la recherche et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, a incité plusieurs institutions et organisations de la région Bretagne à élaborer un mémorandum visant à expliciter nos visions et projets à l'attention des pouvoirs publics territoriaux.

Qu'entend-on par tiers secteur de la recherche (TSR)

Le tiers secteur de la recherche désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels) et les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux) impliqués dans des activités territorialisées de recherche et d'innovation, mais exclus pour différentes raisons des financements destinés à la recherche. Beaucoup de ces actions de recherche et innovation s'opèrent en collaboration avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR).

Les enjeux de l'ouverture du système français de recherche et d'innovation (SFRI) à toute la société

Depuis les années 1950, les systèmes de recherche et d'innovation des pays de l'OCDE reposent exclusivement sur deux piliers : le pôle public d'ESR et la recherche industrielle (notamment par le renforcement des champions nationaux sur les marchés mondiaux). Ce système a contribué à une croissance économique forte depuis lors, mais il atteint aujourd'hui des limites évidentes qui tiennent aux dégâts environnementaux, à une vision étriquée de l'innovation, à l'accroissement des inégalités, etc.

L'organisation du tiers secteur de la recherche en France

Notre pays est probablement, au sein de l'Union européenne, celui où le tiers secteur de la recherche - en tant que partenaire de la recherche publique - est le plus organisé. Ceci est dû à de nombreuses expérimentations depuis les années 2000 (dispositifs régionaux, financements par des fondations ou agences, réseaux d'acteurs autonomes, etc.). Depuis lors, son organisation et sa structuration se sont fondées sur une coopération institutionnelle étroite entre établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et acteurs du tiers secteur de la recherche (TSR).

1. Diagnostic et postulats partagés

► Des politiques historiquement construites sur une hypothèse dépassée

- Le niveau de confiance de nos concitoyens envers la science est très élevé, et ce depuis les années 1970 (entre 80 et 90% d'avis très favorable, favorable et plutôt favorable), comme il apparaît dans les études du Cevipof, sans discontinuer depuis 1972. En revanche, le niveau de critique envers la science augmente avec le niveau de diplôme. Il convient donc de ne pas confondre défiance et critique.
- La critique vise la conviction que les solutions technologiques élaborées en s'appuyant sur la science de pointe sans implication forte des citoyens et sans questionner nos modèles de développement permettront de répondre à tous les défis actuels (climat et santé publique, inégalités et migrations, etc.), alors qu'il est de plus en plus évident que, pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les sociétés d'aujourd'hui, il faut ancrer les dynamiques de recherche et d'innovation dans la société et modifier

pour cela les politiques publiques de recherche et d'innovation, afin qu'elles favorisent les coopérations avec la société civile, dans une perspective d'intelligence collective.

► Des coopérations foisonnantes, fragiles et dispersées qui nécessitent une structuration

- L'intensité et les dynamiques des coopérations concrètes entre acteurs de l'ESR et du TSR, tout particulièrement en région Bretagne, constituent un *continent invisible* du point de vue des politiques publiques. **Leur mise en visibilité** est nécessaire tout autant que leur intégration dans les schémas stratégiques tant des politiques publiques (schémas directeurs) que des institutions (politiques de sites). En région Bretagne, il existe un réseau dense d'institutions et d'organisations qui participent à ces dynamiques. Les Assises du TSR en seront la manifestation concrète.
- D'un point de vue social et économique, le tiers secteur de la recherche (TSR) illustre les **croisements et la coproduction de savoirs** à l'œuvre dans les territoires. Mais ces coopérations nécessitent d'équiper et d'accompagner les acteurs aussi bien que les chercheurs afin d'en améliorer les compétences, les savoir-faire, les méthodes en matière de recherche collaborative et les capacités de coproduction d'innovations sociales.
- Afin de faciliter et de structurer les coopérations entre les acteurs du TSR et ceux de l'ESR et de mieux accompagner les dynamiques en place ou émergentes, il paraît indispensable de **repenser les politiques publiques** sur de nombreux registres.

2. Cadre général d'action

- En juillet 2013, le Parlement a voté une loi portant sur l'ESR. Dans le domaine qui nous préoccupe, celui des liens avec la société, 3 articles ont été votés à l'unanimité, tant en commission paritaire que dans les hémicycles, à savoir les articles 6, 8 et 50 visant à « développer et promouvoir les interactions sciences-société » (code de l'éducation et de la recherche). Ce vote acte le fait que nous ne sommes plus dans une situation où il s'agit uniquement de « diffuser l'information scientifique et technique », mais aussi de développer des coopérations, des partenariats, des collaborations et des interactions. Les défis sciences-sociétés relèvent désormais d'une ouverture et de croisements de savoirs et de pratiques.
- Au niveau européen, chaque grande région doit préciser sa politique de RIS3, à savoir « *Research and Innovation Strategies for Smart Specialisation* ». Éviter une « civilisation d'innovations sans progrès » et entrer dans une ère où les enjeux de recherche ne soient pas découplés des enjeux de durabilité et de qualité de vie des populations : tels sont les défis auxquels nous sommes confrontés. Aux yeux des promoteurs des Assises du tiers secteur de la recherche, il est impérieux que les futurs investissements européens territoriaux facilitent et stimulent les coopérations de recherche et d'innovation entre le pôle public et le tiers secteur de la recherche, et que ceci soit explicite dans la politique de la Région Bretagne comme de ses grandes métropoles.
- Enfin, en 2020, le gouvernement devrait voter une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Au-delà des légitimes préoccupations concernant l'effort budgétaire, les emplois publics, les modes de recrutement et d'évaluation ainsi que le statut des enseignants-chercheurs, nous continuons à réclamer l'ouverture du système français de la recherche et d'innovation à toute la société. Nous proposons d'accompagner dès à présent ces évolutions en Région Bretagne.

3. Principes, valeurs et visions

► Un cadre universel d'action

Nos principes, valeurs et visions reposent sur trois textes de référence à portée universelle :

- le « **Programme de développement durable** » à l'horizon 2030 (ODD) avec ses 17 objectifs (« Agenda 2030 »), voté en Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015.
- la « **Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur** » pour le XXI^e siècle adoptée le 9 octobre 1998 par l'UNESCO. Ce texte, fruit de nombreuses années de négociation internationale, articule avec acuité les enjeux d'excellence et de pertinence des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche.
- La « **Charte des droits fondamentaux** » de l'Union européenne, qui stipule le respect de la liberté de pensée, et la liberté des arts et des sciences.

► Les 6 grands défis prioritaires

Sur la base de nos observations, nous constatons que les coopérations entre les établissements publics d'ESR et le tiers secteur de la recherche (TSR) se concentrent dans leur immense majorité autour de six défis et besoins :

- ressourcement des écosystèmes,
- résilience des sociétés,
- cohésion des territoires,
- approfondissement démocratique,
- soutenabilité des économies,
- créativité des populations.

► Élargir la notion d'innovation

Toutefois, pour favoriser ces coopérations, nous constatons que la notion d'innovation telle qu'elle est généralement comprise est insuffisante. L'innovation - littéralement introduction de la nouveauté - est généralement définie comme une invention technologique qui a trouvé ses utilisateurs. Dans l'usage courant, l'innovation est associée à la compétitivité économique, au marché, aux brevets et au marketing. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on observe un élargissement de l'innovation par ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive, etc.) et par ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale, etc.). C'est ce qui permet de parler d'innovation élargie. C'est cette acception de l'innovation qui est généralement à l'œuvre dans les coopérations entre l'ESR et le TSR.

► Croisement des savoirs et éthique de la coopération

Une variété de savoirs est à l'œuvre dans les dynamiques de recherches. Il est essentiel qu'elles s'inscrivent dans une démarche de démocratie et de justice épistémique. En effet, la science est une aventure humaine collective ancrée dans la société, qui implique d'opérer des croisements de savoirs féconds (savoirs scientifiques, d'expérience et d'action) et qui ne peut ignorer les enjeux de juste redistribution des pouvoirs entre les producteurs et les porteurs de savoirs.

► Mieux distribuer l'effort et l'intensité de recherche et d'innovation dans les territoires, développer des pratiques partagées

- Du point de vue culturel, nos sociétés sont traversées par trois grandes pratiques sociales de masse : artistiques, sportives, scientifiques & techniques. Seules les deux premières ont su faire émerger en un siècle de véritables politiques territoriales.
- La prise en compte et la cartographie des pratiques des populations n'existe pas, ni non plus leur qualification. Un aménagement territorial de lieux de pratiques scientifiques & techniques et de tiers lieux de recherche favorisant la participation conjointe des acteurs de l'ESR et du TSR serait pertinent.
- Le soutien apporté à ces dynamiques permettrait d'élargir les perspectives d'emplois de recherche et d'innovation, renforcerait la cohésion sociale territoriale et apporterait de nouvelles ressources économiques, à caractère durable.

4. Quelques exemples

C'est l'importante intensité des activités collaboratives et la richesse de leurs thématiques qui ont permis l'émergence de projets structurants dont quelques-uns sont présentés ici à titre d'exemple.

- **Tetris – Pays de Grasse / Chimie environnementale**

Avec le Festival de Cannes, des milliers de tonnes de bâches sont utilisées chaque année pendant 3 jours pour une durée de vie de 400 ans ! La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) Tetris a lancé un projet de leur recyclage. Son centre de recherche a été mobilisé en partenariat avec Mines Paris Tech et Centrale Marseille autour de l'idée de réemploi, réutilisation et recyclage. Après avoir fait la preuve de sa pertinence auprès de l'Ademe, la technique a été transférée à des artisans locaux. Tetris emploie 80 salariés et mobilise 250 bénévoles. La SCIC rassemble un ensemble d'activités et d'acteurs (associations, communauté d'agglomération, repair'café, coopérative alimentaire, start-up, chantiers d'insertion, collectifs citoyens), dont un collège de chercheurs.

- **ATD Quart Monde/Université d'Oxford / Sciences humaines et sociales**

Pour la première fois, une recherche internationale est menée avec la participation d'universitaires, de praticiens et de personnes en situation de pauvreté en tant que co-chercheurs, traitées sur un pied d'égalité. Mesurer la pauvreté pour mieux la combattre, c'est aussi la comprendre dans toutes ses

dimensions. Pour ATD Quart Monde, on doit y parvenir en associant les personnes les plus exclues. Cette recherche est menée par croisement des savoirs. Les participants proviennent de Tanzanie, France et Royaume Uni, Bangladesh, États-Unis, Ukraine et Bolivie.

- **Epidemium – La science collaborative s’attaque au cancer / Biologie fondamentale**
Ce programme de recherche, lancé par La Paillasse en partenariat avec les laboratoires Roche, est dédié à l'utilisation des « open big-data » dans l'étude du cancer. Il a suscité l'émergence d'équipes multidisciplinaires (sensibilisation aux facteurs de risque, data visualisations, analyses et autres modèles prédictifs sur le cancer et ses facteurs de risque), par le biais d'outils mis à disposition gratuitement, à partir de quelque 21.000 jeux de données en « open source », d'autres venant des laboratoires Roche. Plusieurs publications de rang A ont déjà été produites.
- **Resolis – Publication / Transition alimentaire**
Evaluer et mieux valoriser des pratiques de recherche de terrain sur la question de la transition alimentaire est l'objet de cette association composée de chercheurs et d'acteurs de terrain émérites. Par le biais d'une méthodologie éprouvée et en appliquant la règle de la capitalisation des savoirs par la publication validée des résultats, l'association contribue à l'instauration d'une science de l'action de terrain. Parmi de nombreux domaines ayant fait l'objet d'une publication, le champ des pratiques alimentaires a donné lieu à la l'édition d'un catalogue raisonné de 350 initiatives sur tout le territoire national.
- **Programme ASOSC en Bretagne - Toutes disciplines**
En Bretagne, le programme ASOSC (« Appropriation sociale des sciences ») financé par le Conseil régional a permis pendant plusieurs années de soutenir de nombreux projets de recherche partenariale entre acteurs du TSR et de l'ESR. Un bilan d'ensemble de ces projets permettrait de mettre en évidence leur diversité et leur fécondité.

5. Enrichir les politiques régionales

Nous nous adressons aux responsables politiques et administratifs des collectivités locales et territoriales qui sont convaincus que face aux défis que nous affrontons il est essentiel d'élaborer des stratégies de recherche et d'innovation pour, avec et par la société. Les enjeux territoriaux de la recherche et de l'innovation ne peuvent plus se réduire aux agendas européens et nationaux, qui ne répondent pas aujourd'hui à ces défis. Nous leur proposons d'élaborer une déclinaison régionale de ces stratégies avec l'ensemble des acteurs concernés et nous les invitons à en débattre à l'occasion des Assises des 5-7 juillet à Rennes au Couvent des Jacobins.

Voici les principaux axes de nos propositions :

- Enrichir la politique régionale d'un axe « Recherche et innovation avec et pour la société » visant à :
 - renforcer, dynamiser et développer les coopérations entre acteurs ;
 - améliorer les compétences des acteurs du tiers secteur de la recherche comme celles des professionnels de la recherche (techniciens, ingénieurs, chercheurs).
- Susciter l'enrichissement des stratégies de sites universitaires par un axe « services à la collectivité », qui pourrait comprendre :
 - la définition d'une stratégie des établissements de l'ESR quant à leurs coopérations avec le tiers secteur de la recherche (TSR) ;
 - un enrichissement des parcours citoyens des étudiants par la recherche, en lien avec les acteurs territoriaux.
- Élaborer un plan de soutien au développement de tiers lieux de recherche propres au TSR.
- Enrichir les politiques de formation à l'échelon régional.
- Accompagner l'évolution des offres de conventions CIFRE au profit du tiers secteur de la recherche.
- Mettre en place un cadre collectif de réflexion politique et administrative quant à la notion « d'administration régionale de la recherche et de l'innovation élargie ».